



Le contrat Petit Utilisateur audiotel et minitel

Le contrat Vérifiance PU Audiotel et Minitel est un contrat proposé aux commerçants n'effectuant pas plus de 4000 consultations au FNCI par mois et choisissant d'accéder au service Vérifiance par l'accès Audiotel ou par le Minitel.

Ces commerçants bénéficient d'un abonnement annuel de 53€ HT facturés d'avance. Les consultations sont facturées par l'opérateur de télécommunication au tarif T44 pour le Minitel, et au tarif 3UT pour le téléphone.